



# **BON D'ADHESION au SERVICE**

#### EdEi

11-30-34-66

#### Antenne d'Alès

Maison de l'Agriculture "Porte des Cévennes" 4a chemin des caves 30340 Saint-Privat-des-Vieux Tél. : 04 66 86 29 84 Fax : 04 66 30 74 50

# Synet Synergie - ÉLEVAGE

#### CONVENTION entre les soussignés Et la Chambre Agriculture du Gard – Service Elevage

# Mme - M. Siège Social Mas de l'Agriculture Agissant pour le compte de (1): 1120, route de Saint Gilles CS 38283 30942 Nîmes cedex 9 Tél.: 04 66 04 50 60 Fax: 04 66 04 50 61 Adresse :\_\_ N° Cheptel : \_\_\_\_\_ Adresse E-mail : \_\_\_\_\_ (1) dénomination sociale (Eleveur, GAEC, EARL, etc...) OVINS / CAPRINS **SOUHAITE** adhérer à l'option : SYNEL V1\* 38 € HT/AN SYNEL V2\* 88 € HT/AN Descriptif de chaque option (voir feuille annexe 1), une remise pour réalisation saisie de **18** € HT sera appliqué au moment de la facturation IPG annuelle. Cochez la case correspondant à votre choix Système Management Qualité Conformité enregistrée n° 11-142 Fait à \_\_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ ✓ Identification Signature de l'éleveur Signature de l'organisme Précédé de la mention gestionnaire de l'IPG « lu et approuvé »

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 183 000 041 00032
APE 9411Z
http://www.gard.chambre-agriculture.fr

Tel: 04.66.54.31.16 - Fax: 04.66.30.74.50 - ipg@gard.chambagri.fr



## **POLE ELEVAGE IDENTIFICATION - CPB ANTENNE ALES**

# **BON D'ADHESION au SERVICE**

# Et la Chambre Agriculture du Gard – Service Elevage

# CONVENTION entre les soussignés

#### **EdEi** 11-30-34-66

#### Antenne d'Alès

Maison de l'Agriculture "Porte des Cévennes" 4a chemin des caves 30340 Saint-Privat-des-Vieux Tél.: 04 66 86 29 84 Fax: 04 66 30 74 50

#### Siège Social

Mas de l'Agriculture 1120, route de Saint Gilles CS 38283 30942 Nîmes cedex 9 Tél.: 04 66 04 50 60 Fax: 04 66 04 50 61

'
Système Management Qualité  Conformité congistrice n° 11-142  Référentes FGE :  I dentification
Elevage Certification on Parentés

Mme – N	М			
	Agissant pour le compte de	(1):		
Adresse	:			
N° Chep	tel :			
Adresse	E-mail:(1) dénomination so		veur, GAEC, EARL, etc)	(inth
				OVINS / CAPRINS
	SOUHAITE	E adhé	érer à l'option :	:
SYNEL V1*			38 € HT/AN	
SYNEL V2*			88 € HT/AN	
<b>18 € HT</b>	f de chaque option (voir feui sera appliqué au moment de la a case correspondant à votre	a factura	_	réalisation saisie de
Fait à		le		
	Signature de l'éleveur Précédé de la mention « lu et approuvé »		Signature de l'org gestionnaire de l'IP	

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE



#### Article 1

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition de l'outil internet dénommé « SYNEL ».

#### CHAMBREArticle 2

D'AGRICULTUREL'outil est mis à disposition de l'éleveur afin qu'il fasse :

GARD ses déclarations de mouvements de manière réglementaire (SYNEL V1),

reselon l'option contractualisée, la valorisation des ses données d'élevage (SYNEL V2).

#### Article 3

En acceptant cet outil destiné à un usage professionnel, l'éleveur signataire de la convention s'engage à assurer en permanence le bon fonctionnement de l'ensemble de son système informatique placé sous sa seule responsabilité (consommables, frais de connexion, maintenance informatique, etc...) et à prendre en compte les coûts inhérents à ce fonctionnement.

#### Article 4

L'éleveur s'engage à utiliser principalement « SYNEL » comme mode de notification des mouvements ovin-caprin. En cas de suspension ou de résiliation du contrat l'éleveur doit en informer la Chambre d'Agriculture du Gard – Service Elevage par courrier.

#### Article 5

L'éleveur adhérent à « SYNEL » reconnaît que ses données pourront être utilisées à des fins statistiques dans les règles définies par la loi « informatique et liberté ».

#### Article 6

L'utilisation de l'outil et du mot de passe est strictement personnel et confidentiel. La Chambre Agriculture du Gard – Service Elevage dégage sa responsabilité de tout usage abusif qui pourrait en être fait et peut en cas de manquement rompre la convention.

#### Article 7

La Chambre Agriculture du Gard – Service Elevage se dégage de toute responsabilité concernant les coupures de communication, les pertes de données pour des raisons matérielles ou logicielles (problèmes avec application micro-personnelle, problèmes téléphoniques, alimentation électrique, etc...).

#### Article 8

La Chambre Agriculture du Gard – Service Elevage se réserve le droit de suspendre sans préavis et sans contrepartie financière le droit d'accès à « SYNEL » s'il apparaît une mauvaise utilisation liée à l'éleveur et pouvant nuire à la fiabilité des données réglementaires (notification bon de transport).

#### Article 9

La Chambre Agriculture de l'Aude – Service Pôle Elevage se réserve le droit d'apporter des modifications aux conditions du contrat qui seront portées à la connaissance de l'éleveur lors du renouvellement de l'abonnement.

#### Article 10

L'éleveur reconnaît avoir eu connaissance et s'engage à respecter les termes de convention et de s'acquitter du coût d'abonnement au service « SYNEL » (cf : Bon d'engagement joint).

#### **Article 11**

Cette convention est signée pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction sauf résiliation 1 mois avant la date d'expiration.



# **DESCRIPTIF DES DIFFERENTES OPTIONS « SYNEL »**





# 

- ··· Gestion des boucles
  - > Commandes de boucles
  - > Enregistrement des boucles apposées
  - > Gestion du stock
- --- Recensement annuel
- --- Document de circulation
  - Saisie (chargement/déchargement)
  - > Edition papier
  - > Historiques

## ■ V2 – MODULE NON REGLEMENTAIRE

- → V1 Module réglementaire
- → Gestion de l'inventaire
  - Mises bas
  - ▶ Entrées Sorties
  - > Renouvellement
  - Lots

#### **--→** Listes des animaux

- > Inventaire
- > Carnet agnelages
- > Liste personnalisée
- **Luttes**

#### --- Carnet sanitaire

- Gestion des médicaments
- > Notification d'un événement avec des lots d'animaux
- > Edition cahier sanitaire
- ▶ Bilan des traitements
- > Femelle improductive
- > Pyramide des âges
- ▶ Bilan de reproduction

